

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SHIPPAGAN

DATE : Le 6 juin 2016

HEURE : 19 h

PRÉSENCES : Anita Savoie Robichaud Patrice-Éloi Mallet Rémi Hébert
Robert Mallet, Marie-Lou Noël, Kassim Doumbia

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Joanne Richard Éloi Haché, Valmond Doiron

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19 h. La maire souhaite la bienvenue au public.

2. Divulcation de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Robert Mallet que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux

i) Réunion extraordinaire publique du 19 avril 2016

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet et appuyé du conseiller Rémi Hébert que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 19 avril 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ii) Réunion extraordinaire publique du 24 mai 2016

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia, appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël, que le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique du 24 mai 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la demande de la maire Anita Savoie Robichaud les membres du nouveau conseil municipal se sont présentés au public présent.

5. Suivis des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

-Le secrétaire municipal fait la lecture d'une lettre reçue des pompiers volontaires désirant souligner le travail du conseiller Jean-Marc Mallet à titre de conseiller responsable des pompiers.
-Lettre du sous-officier responsable des postes de Caraquet et Lamèque de la GRC. Le sergent J.G. Blanchard présente ses félicitations aux nouveaux membres du conseil et avise que le caporal Paul-André Roy est assigné à notre municipalité. Le sergent encourage la municipalité à communiquer avec lui si un besoin spécifique requiert la présence d'un représentant aux réunions.

7. Rapport des comités

Infrastructures et finance

Approbation des états financiers au 30 avril 2016

Le conseiller responsable des finances ayant pris connaissance des états financiers pour la période se terminant le 30 avril 2016 démontrant un surplus de 19 168.85\$ dans le fonds général et un surplus de 26 479.16\$ dans le fonds d'eau et d'égout, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'on accepte les états financiers tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Affaires nouvelles

1. Résolution : Nomination du maire suppléant

Suite à l'élection municipale du 9 mai 2016, le conseil doit nommer un maire suppléant. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet, appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël, que le conseiller Kassim Doumbia soit nommé maire suppléant pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Résolution : Comité permanent des mesures d'urgence

Selon l'arrêté municipal 47-2015 article 2 (a) le conseil doit nommer un membre du conseil au comité permanent des mesures d'urgence.

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia, appuyé du conseiller Robert Mallet, que la conseillère Marie-Lou Noël fasse parti du comité permanent des mesures d'urgence à titre de membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La maire présente la composition des membres des comités du conseil et leurs responsabilités.

3. Résolution : Comités du conseil

Proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet, appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël, que le conseil accepte la composition des comités du conseil telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Résolution : Dossier poursuite Marine Extract, Pêcheries FN et Eastpre Feeds

Les procédures pour la tenue de ce procès pourraient avoir lieu d'ici 2 ou 3 ans. Me Charles LeBlanc désirant quitter sa pratique dans la prochaine année, il demande à la municipalité de se retirer du dossier. Me LeBlanc suggère que la firme Chiasson pourrait prendre le dossier en main.

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël, appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet, que la ville de Shippagan retienne les services de "Les Avocats Chiasson et Roy" dans le dossier de la poursuite Marine Extrac, F.N. Fisheries et Eastpre Feeds vs la municipalité de Shippagan.

Le conseiller Rémi Hébert a voté **contre** cette résolution.

Après le vote du conseil, **5 pour** et **1 contre**.

ADOPTÉE

5. Résolution : Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées

La municipalité a l'intention de présenter un projet dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. Les travaux proposés sont : (a) installation d'égouts sanitaires et pluviaux sur la 12^e Rue, (b) installation des égouts sanitaires sur la rue à Tom et, (c) séparation des égouts unitaires et égouts pluviaux sur l'avenue Hôtel de ville, rue des Pins et rue des Peupliers. Le coût des travaux est estimé à 2,503,430.88\$.

Proposé par le conseiller Kassim Doumbia, appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet, que la ville soumette un projet d'amélioration des égouts sanitaires et pluviaux dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées au montant de 2,503,430.88\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Résolution du conseil visant la soumission, pour approbation, de l'arrêté modifiant le plan municipal au ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

CONSIDÉRANT QUE l'article 69 de la Loi sur l'urbanisme exige que le conseil demande l'approbation d'un plan municipal par le Ministre ;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté répond aux conditions prescrites par ladite Loi;

IL EST RÉSOLU que le secrétaire municipal, au nom et pour le compte du Conseil, présente au Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux une demande d'approbation de l'arrêté 77-2016, arrêté modifiant l'arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan, conformément aux exigences du paragraphe 69 (2) de ladite Loi.

Proposé par le conseiller Robert Mallet, appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Résolution : Achat du Gloucester 30 – Projet de développement du tourisme

Tel que préconisé par le Plan de développement stratégique du tourisme et afin de poursuivre la diversification de ses attraits touristiques, un projet a été proposé d'installer le bateau Gloucester 30 sur une halte routière sur la 16^e Rue. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël, appuyé du conseiller Kassim Doumbia, que la municipalité fasse l'acquisition du bateau Gloucester 30 au montant de 5,000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Résolution : Assurance collective – appel d'offres de l'AFMNB

OBJET : Autorisation à l'AFMNB d'agir à titre de mandataire des municipalités concernées par le regroupement d'achat en assurance collective de l'AFMNB et de procéder à l'appel d'offres pour le régime d'assurance collective;

ATTENDU QUE BFL CANADA services conseils inc. agit à titre de consultant pour chacun des membres de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB);

ATTENDU QUE la municipalité de Shippagan accepte la recommandation de l'AFMNB de procéder dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de l'AFMNB, à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective et ce, pour un contrat de 5 ans;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce regroupement, il est nécessaire que toutes les municipalités désirant y adhérer délèguent à l'AFMNB les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la municipalité de Shippagan s'engage à adhérer au regroupement de l'AFMNB si les résultats de l'appel d'offres se traduisent par une réduction de ses coûts d'assurance d'au moins 5% pour des couvertures équivalentes;

ATTENDU QUE la municipalité de Shippagan pourra décliner l'offre de l'AFMNB et se retirer du projet de regroupement, advenant que les résultats de l'appel d'offres ne se traduisent pas par une réduction de ses coûts d'assurance et qu'ainsi, aucun honoraire ne sera demandé tant par BFL CANADA services conseils inc. que par l'AFMNB;

ATTENDU QUE les membres de l'AFMNB désirent adhérer à cette proposition;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël, appuyé par le conseiller Robert Mallet, et résolu :

QUE la municipalité de Shippagan procède, par le biais du regroupement d'achat d'assurance collective de l'AFMNB, à un appel d'offres pour un régime d'assurance collective;

QUE la municipalité de Shippagan délègue à l'AFMNB les pouvoirs de procéder à un appel d'offres afin de demander des soumissions pour son régime d'assurance et ce, dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de l'AFMNB, par l'intermédiaire du BFL CANADA services conseils inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Résolution : Demande de partenariat financier – 1^{re} édition Université d'été de Perfectionnement sur le vieillissement

L'Éducation permanente de l'UMCS demande un appui financier de 2,000\$ de la municipalité pour l'organisation de la 1^{re} édition d'Université de perfectionnement sur le vieillissement. Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet que la ville accepte de participer un montant de 50.00\$ par participant jusqu'à concurrence de 1,000\$ comme appui financier pour la tenue de cette 1^{re} édition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Résolution : 2^e édition d'Éco Festival

La municipalité a reçu une demande pour un support financier de 1,500\$ pour l'organisation de la 2^e édition d'Éco Festival. L'année dernière la municipalité a octroyé un montant de 1,000\$. Il est donc proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la ville accepte d'octroyer le montant de 1 000\$ pour l'édition 2016 d'Éco Festival.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Résolution : Lotissement Raymond Mazerolle

La municipalité, dans une résolution adoptée le 8 juin 2015, a accepté de vendre une parcelle de terrain, (ancienne voie ferrée) entre la 2^e Rue et la 4^e Rue à M. Raymond Mazerolle, Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet, appuyé par le conseiller Robert Mallet, que le conseil municipal accepte le plan de lotissement préparé par les Arpentages Acadiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Résolution : Lotissement Agathe Robichaud

La municipalité dans une résolution adoptée le 22 décembre 2016 a accepté de vendre un terrain lui appartenant à Madame Agathe Robichaud sur la rue LeBlanc. Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël, appuyée du conseiller Rémi Hébert, que le conseil municipal accepte le plan de lotissement tel que préparé par les Arpenteurs Jules J. Breau et Fils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Résolution : Demande pour achat de terrain – Madame Irène Sealy

La municipalité a reçu une demande de Madame Irène Sealy pour l'achat d'un terrain appartenant à la municipalité (ancienne voie ferrée) à l'entrée de la municipalité. Il est proposé par le conseiller Robert Mallet, appuyé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet, que la ville accepte de vendre à Madame Irène Sealy une parcelle de terrain portant le numéro NID 20770251 au montant de .25 cent du pied carré. Les frais d'enregistrement et de transfert sont la responsabilité de l'acheteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Résolution : Dossier CSR – Entreprise 680078 NB Inc.

CONSIDÉRANT QUE l'infraction suivante, *un aménagement non-conforme (entrepasage extérieur)*, a été constatée sur la propriété appartenant à l'entreprise 680078 NB Inc., laquelle se trouve au 122, rue de l'Industrie à Shippagan et porte le numéro NID 20767034, contrevient :

- (a) à l'arrêté de zonage de la municipalité de Shippagan, et
- (b) à l'article 81 (1) de la Loi sur l'urbanisme du N.-B.,

IL EST RÉSOLU :

- (a) Que l'agent d'aménagement de la Commission des services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu de l'article 95 de la Loi sur l'urbanisme du Nouveau-Brunswick, Chapitre C-12 L.R.N.B. de 1973 et des amendements y apportés afin que les règlements de la municipalité de Shippagan ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectées;
- (b) Que, si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a) ;
- (c) Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures doivent être intentées au nom de la municipalité de Shippagan.

Proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyé du conseiller Robert Mallet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

La maire Anita Savoie Robichaud présente son rapport. Elle mentionne que les membres du conseil n'ont pas de rapport étant donné qu'ils ont été seulement assermentés le 24 mai dernier. Madame la maire désire remercier le conseiller Kassim Doumbia pour avoir accepté le poste de maire suppléant. Des remerciements au conseiller Patrice-Éloi Mallet pour avoir assumé le poste de maire suppléant durant le dernier mandat.

La maire a tenu à remercier le conseiller Jérôme Roy pour son implication durant son mandat à titre de conseiller. Aussi elle a mentionné le dévouement du conseiller Jean-Marc Mallet qui a été conseiller à la municipalité pendant 24 ans.

Madame la maire mentionne que la ville de Shippagan a été l'hôte de l'AGA des administrateurs municipaux de la province qui s'est tenue au Centre des congrès les 7,8 et 9 juin dernier. Aussi se tenait à Shippagan, samedi le 4 juin, le banquet du Temple de la renommée sportive du N.B. où l'arbitre Bernard DeGrâce de Shippagan a fait son entrée comme athlète. La maire a tenu à féliciter et remercier les comités organisateurs de ces deux événements.

La réunion s'est terminée à 20h20.

